

ZONE DE BROYAT

COMMUNE DE ST-PAUL-LES-ROMANS



Objectif : Valoriser les déchets verts en mettant du broyat à disposition des services espaces verts et des habitants.

Niveau d'avancement : en cours de d'exploitation

Partenaires : entreprise de broyat

Coûts approximatifs : entre 1000 et 1500€ selon les volumes.

DESCRIPTION DU PROJET

Contexte : la commune stocke, sur une de ces anciennes zones de tri, des déchets verts (élagages, feuilles mortes...).

Le principe : ouverture de la plateforme aux déchets verts des habitants pour permettre la création de broyat destiné aux services espaces verts, puis à terme, aux citoyens.

Mise en œuvre : la plateforme est ouverte 6 fois par an (au printemps et à l'automne) les samedis matins de 10 h 30 à 12 h pour assurer la collecte de déchets verts. Le broyat est réalisé par une entreprise. Selon le volume collecté, une distribution est possible tous les deux ans.

Contexte réglementaire : vérifier, en fonction de la quantité stockée, le régime ICPE auquel la plateforme sera soumise. En cas de distribution du compost à des tiers, il y a une nécessité de procéder à des analyses en amont selon la norme NF U44-051.

Points de vigilance : importance d'avoir un lieu fermé ; valoriser et communiquer autour de l'action pour permettre aux habitants de s'en saisir.

Pour aller plus loin :

- > Mutualiser les coûts de l'entreprise de broyage si plusieurs communes proches disposent d'une plateforme.
- > Rendre le moment convivial avec des animations (tri des déchets, distribution, composteurs...)
- > Disposer d'un kit de communication sur le compostage, broyat, tri, à afficher lors des évènements.

PILIER DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Approvisionnement durable
Recyclage

NATURE DE L'INITIATIVE

Environnementale :

> Promouvoir l'utilisation de broyat dans le jardin (réduction de l'utilisation d'eau, produits phytosanitaires, apport de matière organique, ...)

Zone géographique :

> Saint-Paul-Lès-Romans

CLÉS DE RÉUSSITE

> Co-construction du projet par les techniciens et les élus.

PISTES D'AMÉLIORATION

- > Investissement limité car initiative portée par les élus
- > Impulser une dynamique d'utilisation auprès des citoyens

Pour plus d'information : Commune de Saint-Paul-Lès-Romans –
Mme Rivoire Béatrice